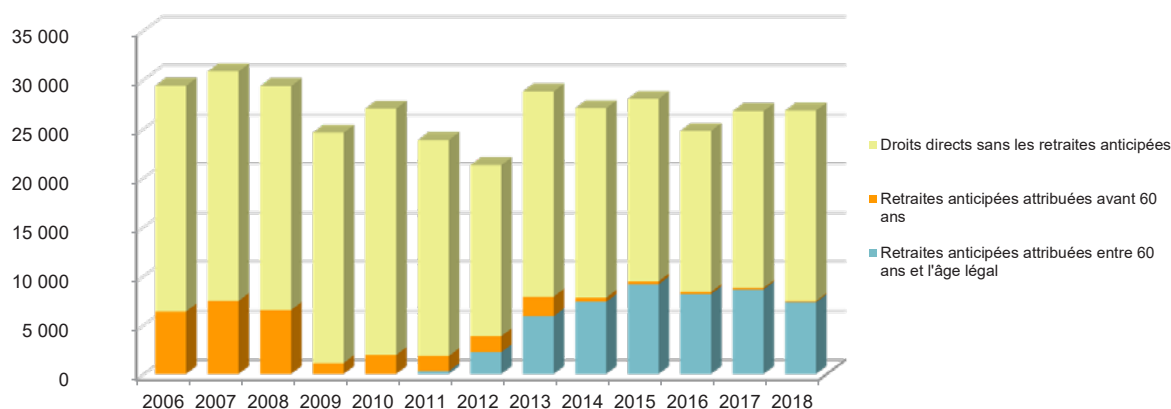


Retraités résidant en Carsat Centre-Ouest

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	13 402	20 581	33 983
Droits directs (retraites personnelles)	12 101	14 720	26 821
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 301	5 861	7 162
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	746	1 115	1 861

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 185	2 557	7 742
--	-------	-------	-------

Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	76,1 ans	73,8 ans	74,3 ans

Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	8,4%	10,1%	9,4%
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,7%	11,2%	10,9%
Polypensionnés ⁽³⁾	35,4%	32,3%	33,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	259 510	337 292	596 802
Retraités percevant un droit direct seul	247 883	240 962	488 845
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 292	16 900	19 192
Retraités percevant les deux à la fois	9 335	79 430	88 765
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,3%	2,9%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	64 695	27 088	91 783
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,9 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	726 €	602 €	656 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 121 €	970 €	1 045 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,8%	52,4%	38,8%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

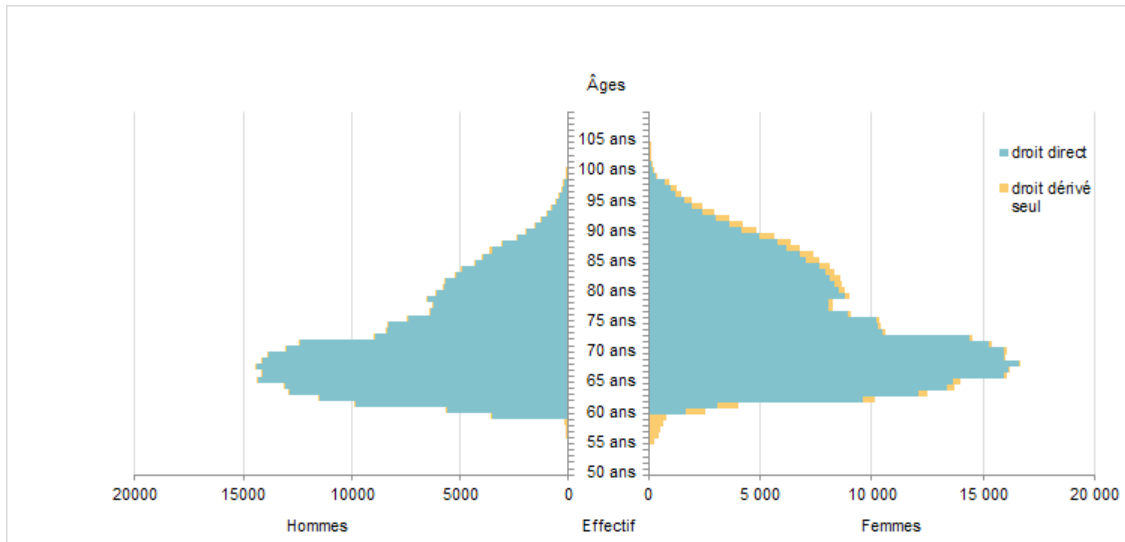
³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

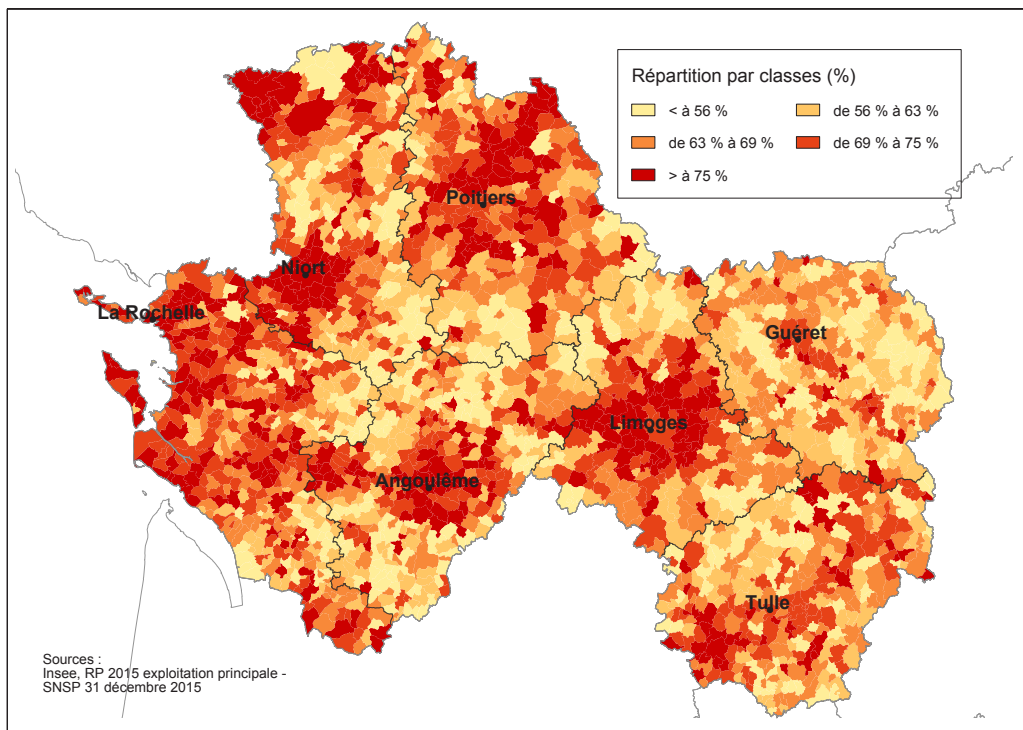
⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Centre-Ouest

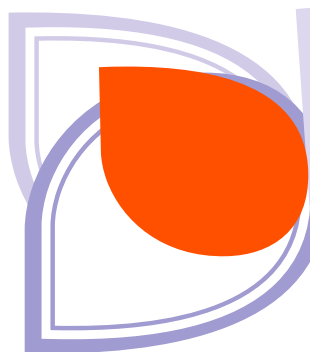


Prestataires payés par la Carsat Centre-Ouest

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
16 - Charente	32 950	42 943	75 893
17 - Charente-Maritime	56 251	76 309	132 560
19 - Corrèze	22 592	29 328	51 920
23 - Creuse	10 469	14 327	24 796
79 - Deux-Sèvres	32 940	43 023	75 963
86 - Vienne	35 847	45 860	81 707
87 - Haute-Vienne	34 374	44 909	79 283
Total Carsat Centre-Ouest	225 423	296 699	522 122
Total hors Carsat Centre-Ouest	14 441	18 998	33 439
Ensemble des prestataires	239 864	315 697	555 561

Sources : Cnav, SNSP, Insee
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur www.lassuranceretraite.fr,
www.statistiques-recherches.cnnav.fr et Twitter.

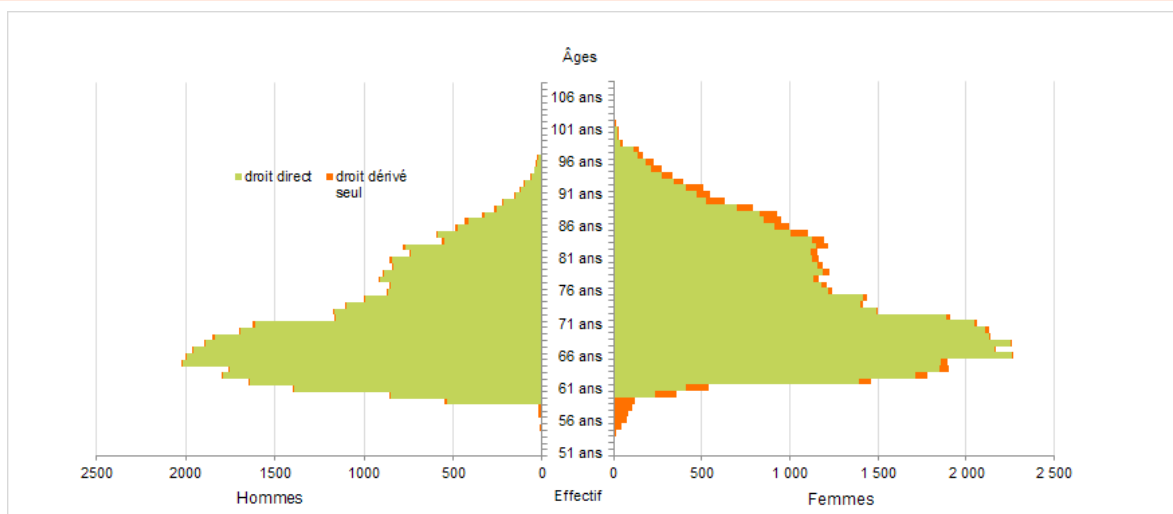


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 920	2 992	4 912
Droits directs (retraites personnelles)	1 721	2 160	3 881
Droits dérivés (retraites de réversion)	199	832	1 031
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	88	160	248
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	804	358	1 162
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	76,4 ans	73,5 ans	74,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	32,3%	31,7%	32,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	35 803	46 535	82 338
Retraités percevant un droit direct seul	34 137	32 829	66 966
Retraités percevant un droit dérivé seul	344	2 484	2 828
Retraités percevant les deux à la fois	1 322	11 222	12 544
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,4%	3,4%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 531	3 861	13 392
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,9 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	740 €	614 €	669 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 116 €	961 €	1 038 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,3%	52,0%	38,3%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

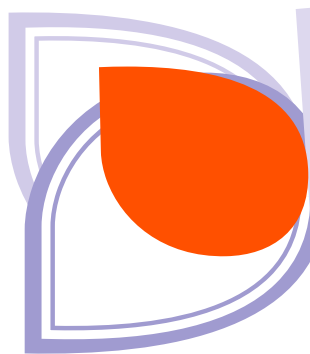
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

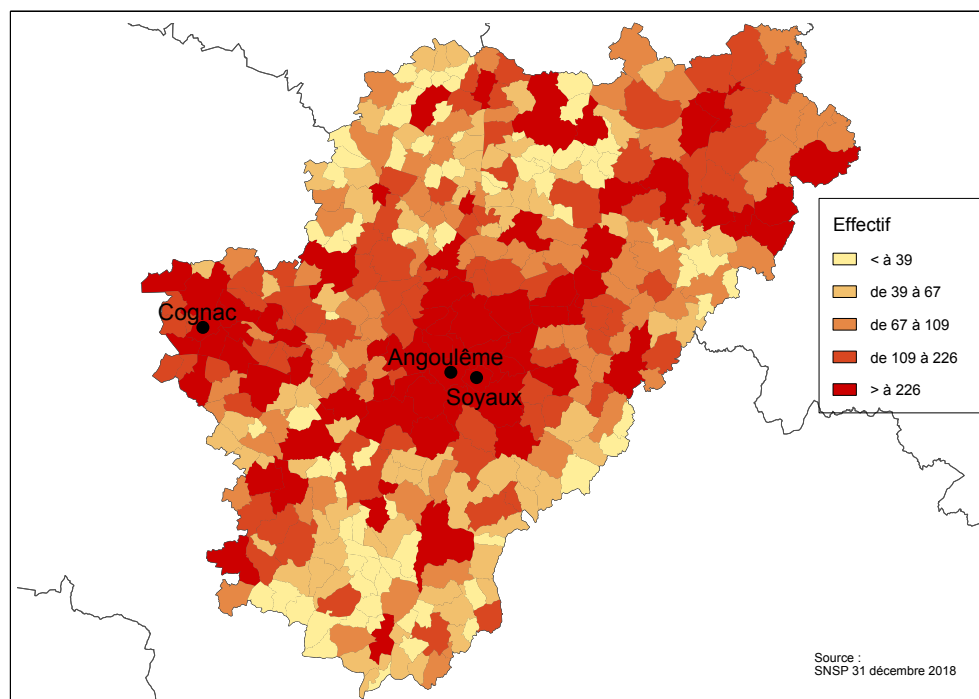
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Angoulême			
Nombre total de retraités	3 123	5 008	8 131
Retraités percevant un droit direct seul	2 985	3 402	6 387
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	246	261
Retraités percevant les deux à la fois	123	1 360	1 483
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,0%	7,0%	7,0%
Cognac			
Nombre total de retraités	1 707	2 620	4 327
Retraités percevant un droit direct seul	1 663	1 774	3 437
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	143	149
Retraités percevant les deux à la fois	38	703	741
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	4,7%	4,1%
Soyaux			
Nombre total de retraités	846	1 385	2 231
Retraités percevant un droit direct seul	804	919	1 723
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	70	72
Retraités percevant les deux à la fois	40	396	436
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,8%	5,2%	5,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.



Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 413	5 573	8 986
Droits directs (retraites personnelles)	3 103	4 012	7 115
Droits dérivés (retraites de réversion)	310	1 561	1 871
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	192	283	475
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 141	538	1 679
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	63,0 ans	62,7 ans
Droits dérivés	75,3 ans	73,6 ans	73,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	38,6%	33,5%	35,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	73 232	95 284	168 516
Retraités percevant un droit direct seul	70 467	69 165	139 632
Retraités percevant un droit dérivé seul	490	4 564	5 054
Retraités percevant les deux à la fois	2 275	21 555	23 830
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	1,9%	2,6%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 821	5 961	21 782
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,7 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	749 €	602 €	666 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 152 €	994 €	1 075 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,8%	50,8%	37,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

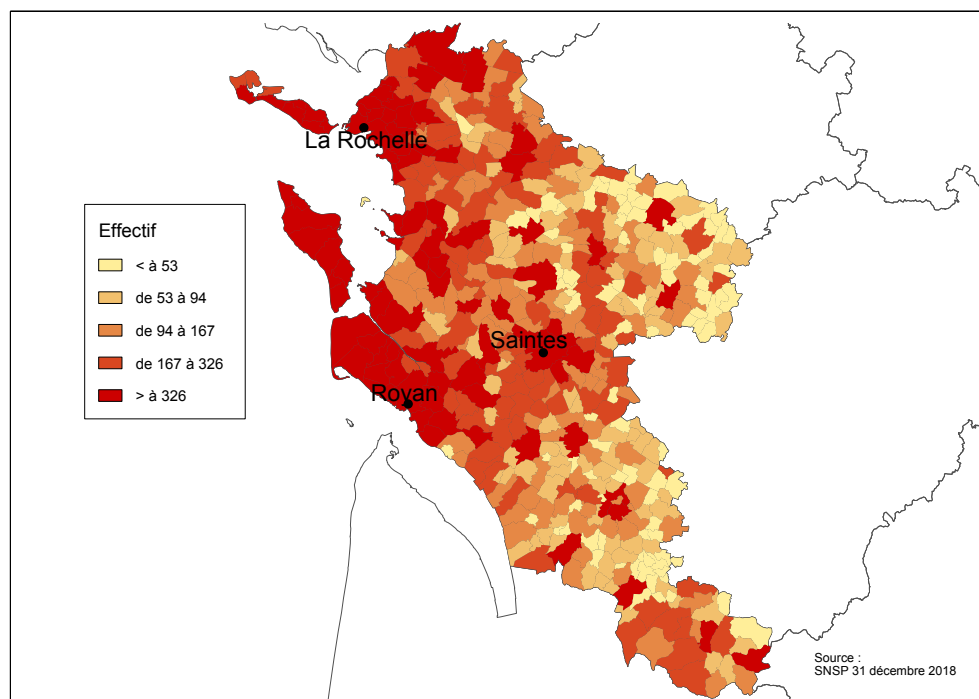
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



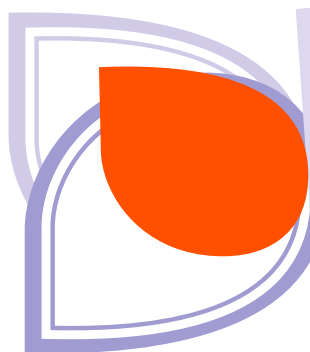
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Rochelle (La)			
Nombre total de retraités	7 031	11 020	18 051
Retraités percevant un droit direct seul	6 808	7 697	14 505
Retraités percevant un droit dérivé seul	29	509	538
Retraités percevant les deux à la fois	194	2 814	3 008
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,2%	4,2%	4,2%
Royan			
Nombre total de retraités	3 314	5 103	8 417
Retraités percevant un droit direct seul	3 203	3 596	6 799
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	206	214
Retraités percevant les deux à la fois	103	1 301	1 404
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,4%	3,0%	2,8%
Saintes			
Nombre total de retraités	2 679	4 241	6 920
Retraités percevant un droit direct seul	2 570	3 014	5 584
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	196	205
Retraités percevant les deux à la fois	100	1 031	1 131
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	4,4%	4,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

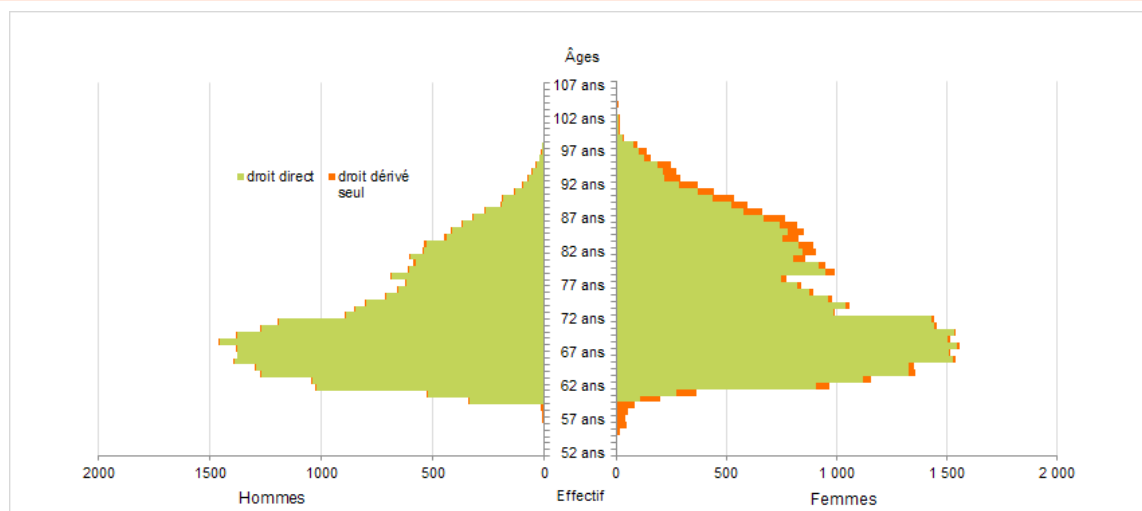


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 338	2 020	3 358
Droits directs (retraites personnelles)	1 211	1 405	2 616
Droits dérivés (retraites de réversion)	127	615	742
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	72	108	180
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	508	189	697
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	74,5 ans	74,3 ans	74,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	37,4%	31,7%	34,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	25 838	33 514	59 352
Retraités percevant un droit direct seul	24 687	23 204	47 891
Retraités percevant un droit dérivé seul	201	2 018	2 219
Retraités percevant les deux à la fois	950	8 292	9 242
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,3%	3,0%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 781	2 239	8 020
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	75,4 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	680 €	576 €	621 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 100 €	962 €	1 032 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,2%	53,1%	40,6%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

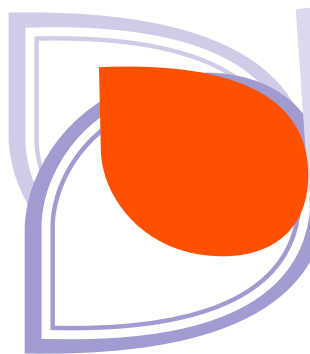
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

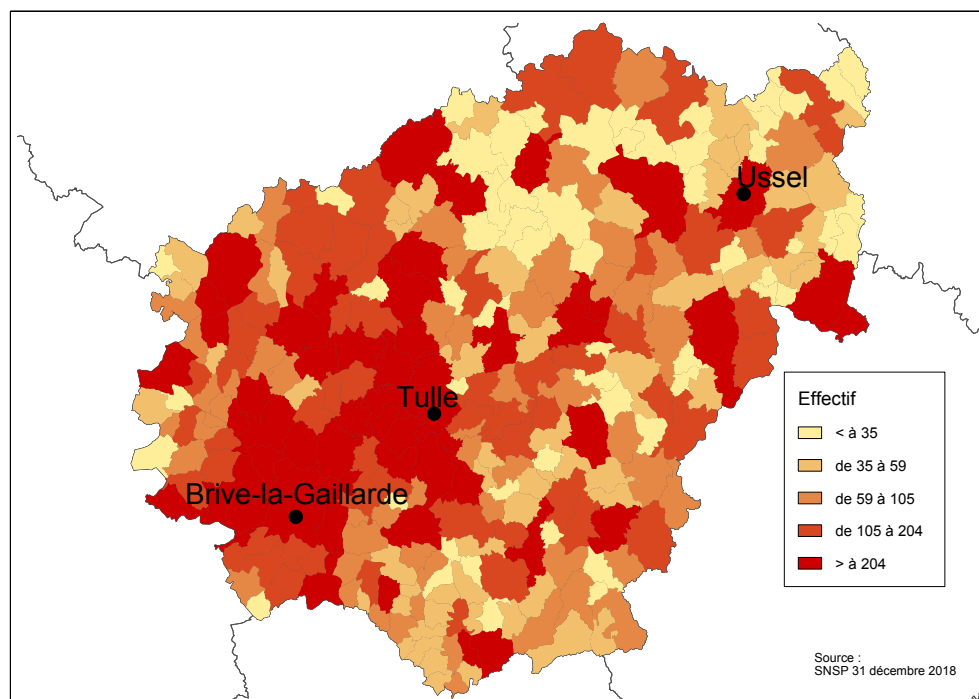
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



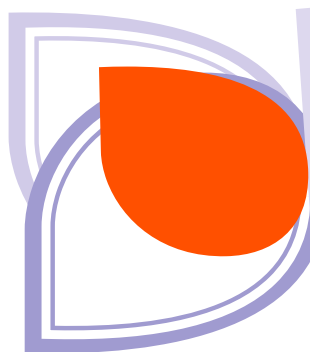
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Brive-la-Gaillarde			
Nombre total de retraités	4 740	7 242	11 982
Retraités percevant un droit direct seul	4 528	4 765	9 293
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	334	353
Retraités percevant les deux à la fois	193	2 143	2 336
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,6%	4,7%	4,3%
Tulle			
Nombre total de retraités	1 351	1 928	3 279
Retraités percevant un droit direct seul	1 292	1 350	2 642
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	99	108
Retraités percevant les deux à la fois	50	479	529
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,6%	4,4%	3,6%
Ussel			
Nombre total de retraités	1 012	1 334	2 346
Retraités percevant un droit direct seul	963	888	1 851
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	88	91
Retraités percevant les deux à la fois	46	358	404
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,6%	2,8%	3,2%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

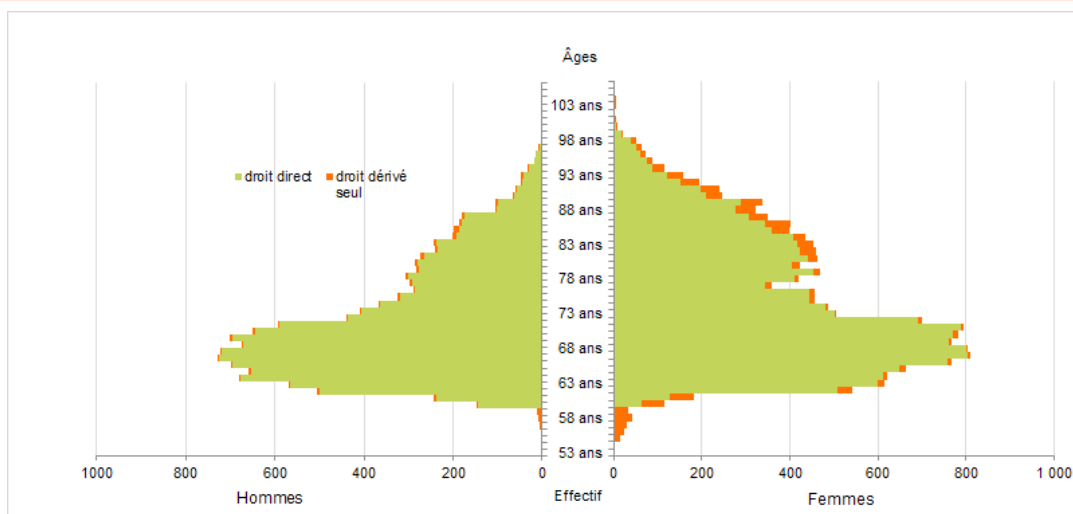


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	697	1 031	1 728
Droits directs (retraites personnelles)	614	737	1 351
Droits dérivés (retraites de réversion)	83	294	377
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	52	70	122
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	212	104	316
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,2 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	77,1 ans	73,7 ans	74,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	41,4%	35,3%	38,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	12 620	16 781	29 401
Retraités percevant un droit direct seul	11 915	11 476	23 391
Retraités percevant un droit dérivé seul	183	1 069	1 252
Retraités percevant les deux à la fois	522	4 236	4 758
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	3,3%	3,7%	3,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 692	1 104	3 796
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	75,2 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	636 €	558 €	592 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 063 €	962 €	1 011 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	27,9%	54,8%	42,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

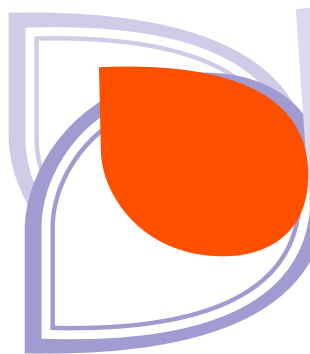
² Dénombrement des allocations de minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

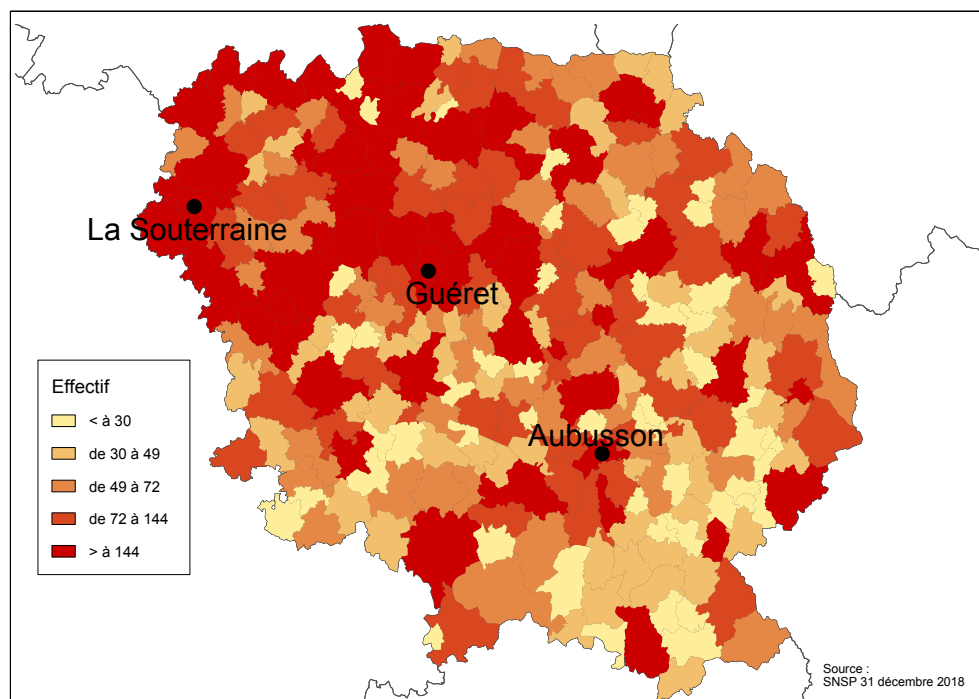
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



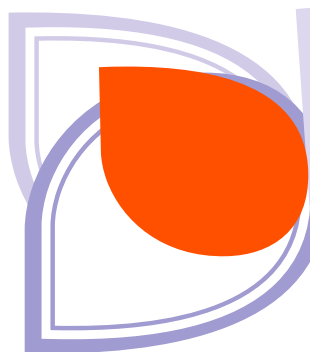
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Guéret			
Nombre total de retraités	1 126	1 788	2 914
Retraités percevant un droit direct seul	1 076	1 252	2 328
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	82	90
Retraités percevant les deux à la fois	42	454	496
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,3%	5,1%	4,8%
Souterraine (La)			
Nombre total de retraités	562	859	1 421
Retraités percevant un droit direct seul	523	532	1 055
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	56	61
Retraités percevant les deux à la fois	34	271	305
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,2%	4,2%	3,8%
Aubusson			
Nombre total de retraités	408	680	1 088
Retraités percevant un droit direct seul	387	429	816
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	38	41
Retraités percevant les deux à la fois	18	213	231
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,9%	6,8%	6,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

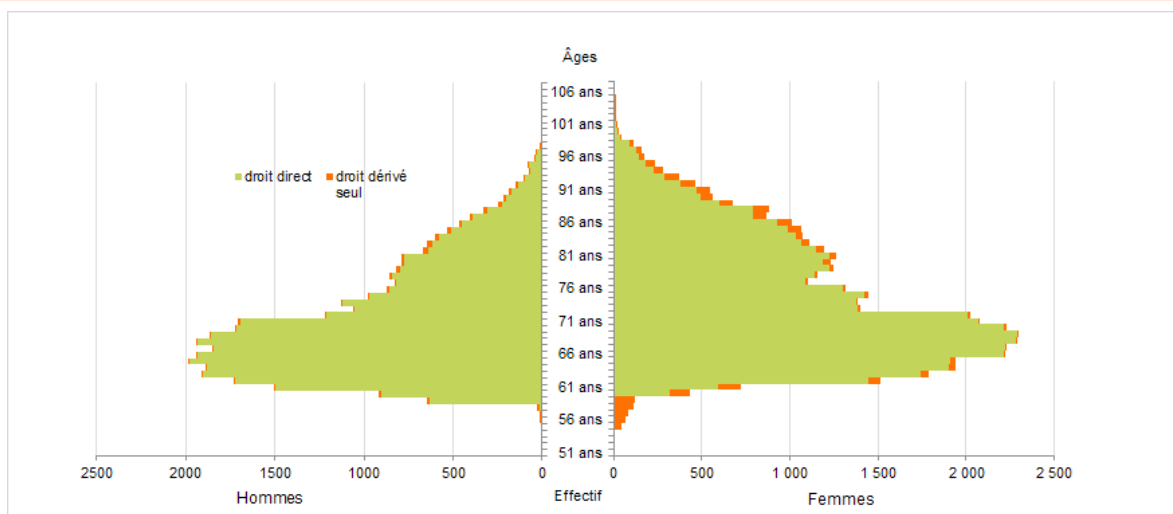


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 987	2 811	4 798
Droits directs (retraites personnelles)	1 773	2 008	3 781
Droits dérivés (retraites de réversion)	214	803	1 017
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	99	124	223
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	882	453	1 335
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,5 ans	62,1 ans
Droits dérivés	76,3 ans	73,8 ans	74,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	27,5%	28,5%	28,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	35 832	46 651	82 483
Retraités percevant un droit direct seul	33 908	34 217	68 125
Retraités percevant un droit dérivé seul	514	2 167	2 681
Retraités percevant les deux à la fois	1 410	10 267	11 677
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,0%	2,4%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 956	4 990	15 946
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,5 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	737 €	611 €	666 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 110 €	960 €	1 032 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,3%	57,0%	40,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

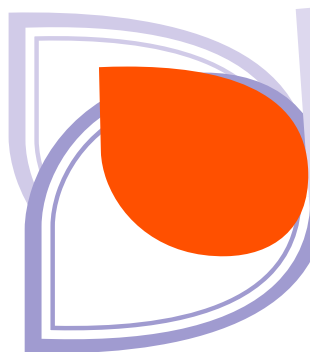
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

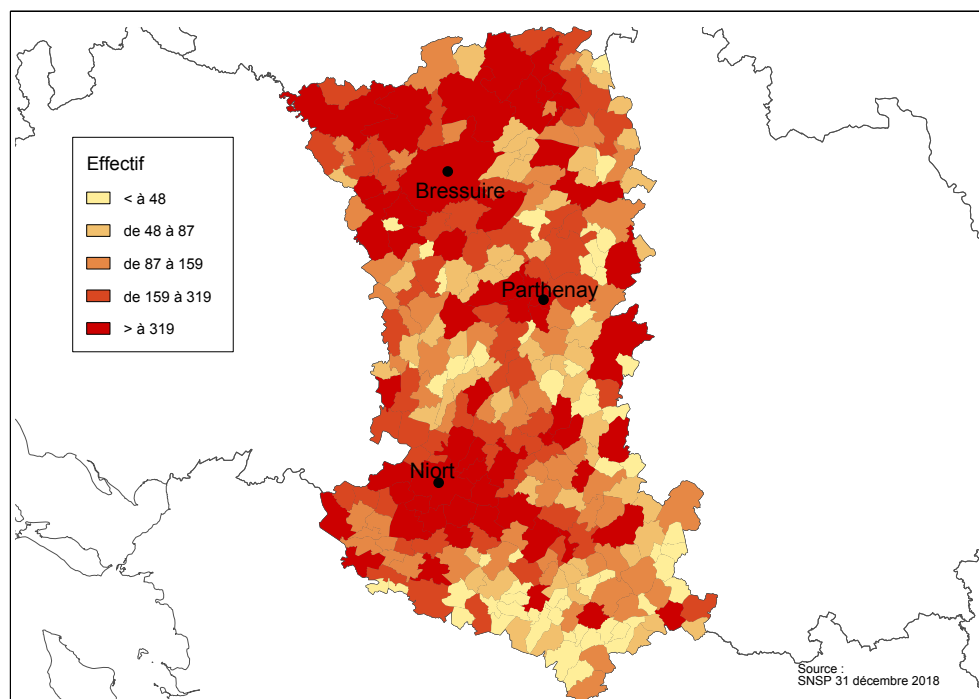
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



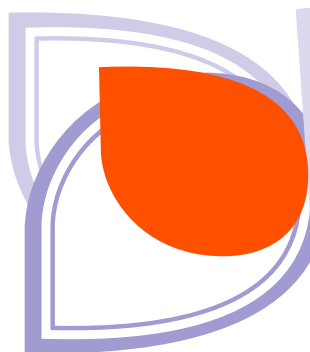
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Niort			
Nombre total de retraités	5 095	7 672	12 767
Retraités percevant un droit direct seul	4 858	5 420	10 278
Retraités percevant un droit dérivé seul	29	294	323
Retraités percevant les deux à la fois	208	1 958	2 166
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,3%	3,5%	3,4%
Bressuire			
Nombre total de retraités	1 915	2 462	4 377
Retraités percevant un droit direct seul	1 802	1 861	3 663
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	77	99
Retraités percevant les deux à la fois	91	524	615
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,4%	2,1%	1,8%
Parthenay			
Nombre total de retraités	1 178	1 645	2 823
Retraités percevant un droit direct seul	1 105	1 056	2 161
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	81	88
Retraités percevant les deux à la fois	66	508	574
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,8%	3,3%	3,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

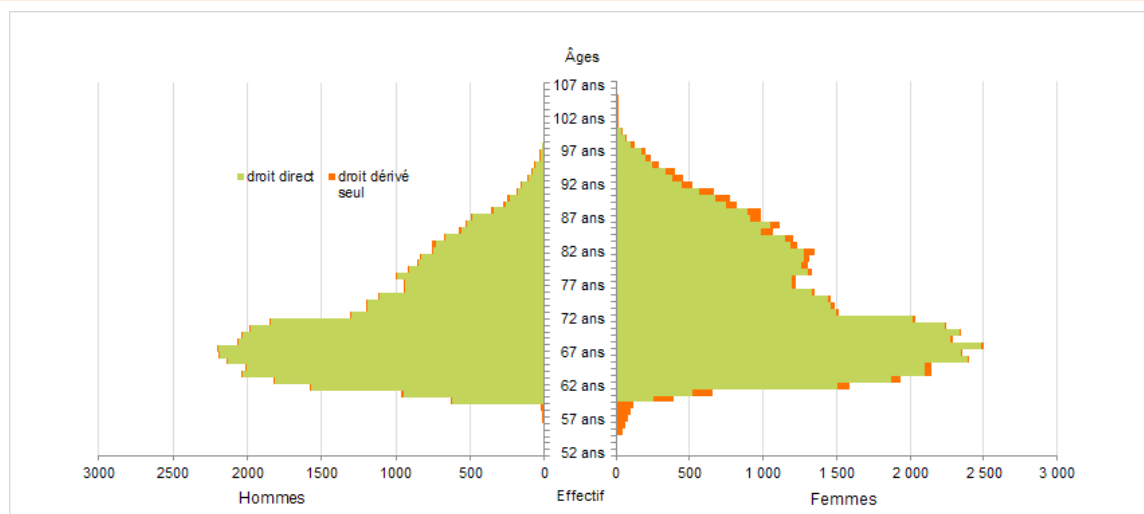


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 098	3 134	5 232
Droits directs (retraites personnelles)	1 935	2 287	4 222
Droits dérivés (retraites de réversion)	163	847	1 010
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	118	180	298
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	880	434	1 314
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	77,4 ans	73,7 ans	74,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	33,9%	32,7%	33,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	39 242	50 249	89 491
Retraités percevant un droit direct seul	37 566	36 269	73 835
Retraités percevant un droit dérivé seul	319	2 360	2 679
Retraités percevant les deux à la fois	1 357	11 620	12 977
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,3%	2,8%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 520	4 381	14 901
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,9 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	727 €	604 €	658 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 118 €	967 €	1 043 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,6%	51,4%	38,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

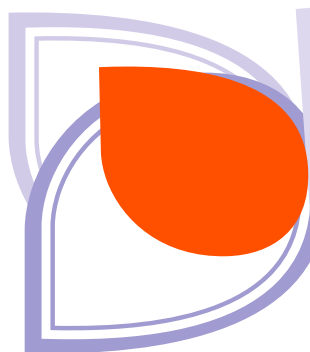
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

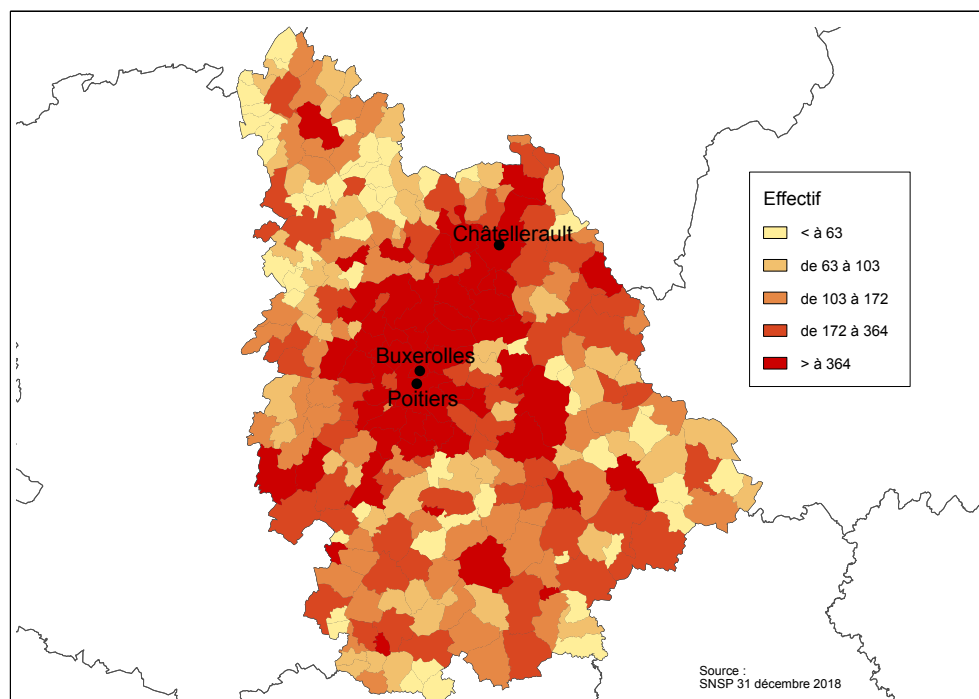
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



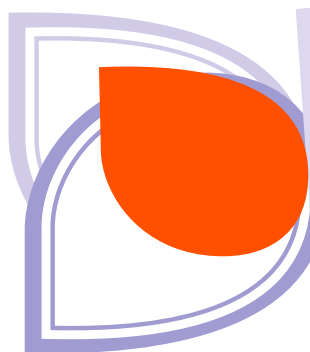
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Poitiers			
Nombre total de retraités	4 738	7 608	12 346
Retraités percevant un droit direct seul	4 557	5 445	10 002
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	342	357
Retraités percevant les deux à la fois	166	1 821	1 987
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,9%	4,7%	5,2%
Châtelleraut			
Nombre total de retraités	3 571	5 067	8 638
Retraités percevant un droit direct seul	3 440	3 319	6 759
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	220	232
Retraités percevant les deux à la fois	119	1 528	1 647
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,0%	4,3%	4,2%
Buxerolles			
Nombre total de retraités	916	1 200	2 116
Retraités percevant un droit direct seul	893	942	1 835
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	35	36
Retraités percevant les deux à la fois	22	223	245
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,1%	2,3%	1,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

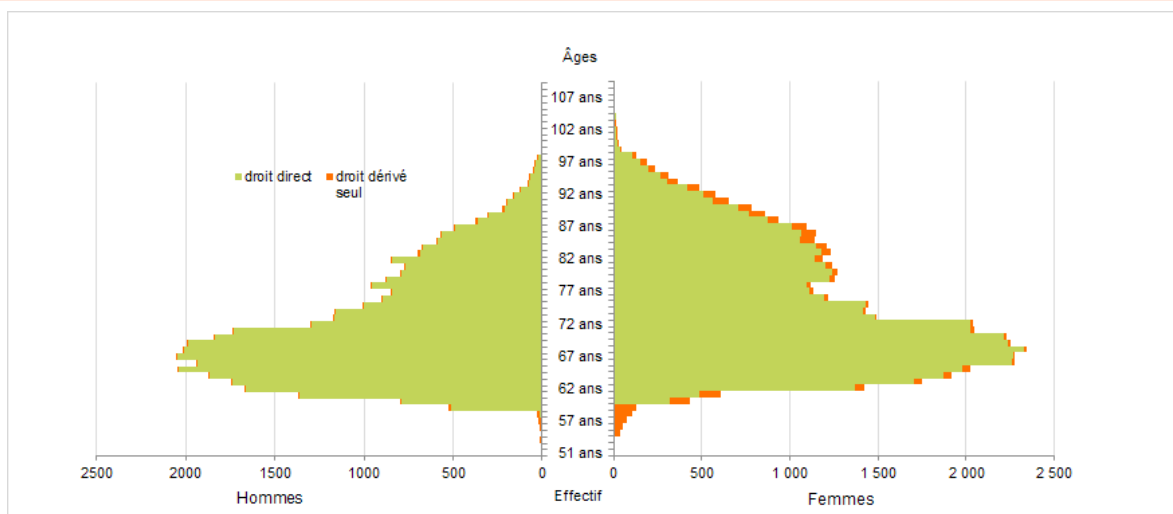


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 949	3 020	4 969
Droits directs (retraites personnelles)	1 744	2 111	3 855
Droits dérivés (retraites de réversion)	205	909	1 114
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	125	190	315
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	758	481	1 239
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,5 ans	62,2 ans
Droits dérivés	76,5 ans	74,5 ans	74,9 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	39,0%	33,4%	36,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	36 943	48 278	85 221
Retraités percevant un droit direct seul	35 203	33 802	69 005
Retraités percevant un droit dérivé seul	241	2 238	2 479
Retraités percevant les deux à la fois	1 499	12 238	13 737
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,8%	3,3%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 394	4 552	13 946
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	75,1 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	718 €	613 €	658 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 108 €	959 €	1 031 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,2%	51,6%	39,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

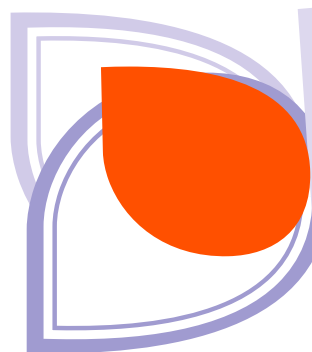
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

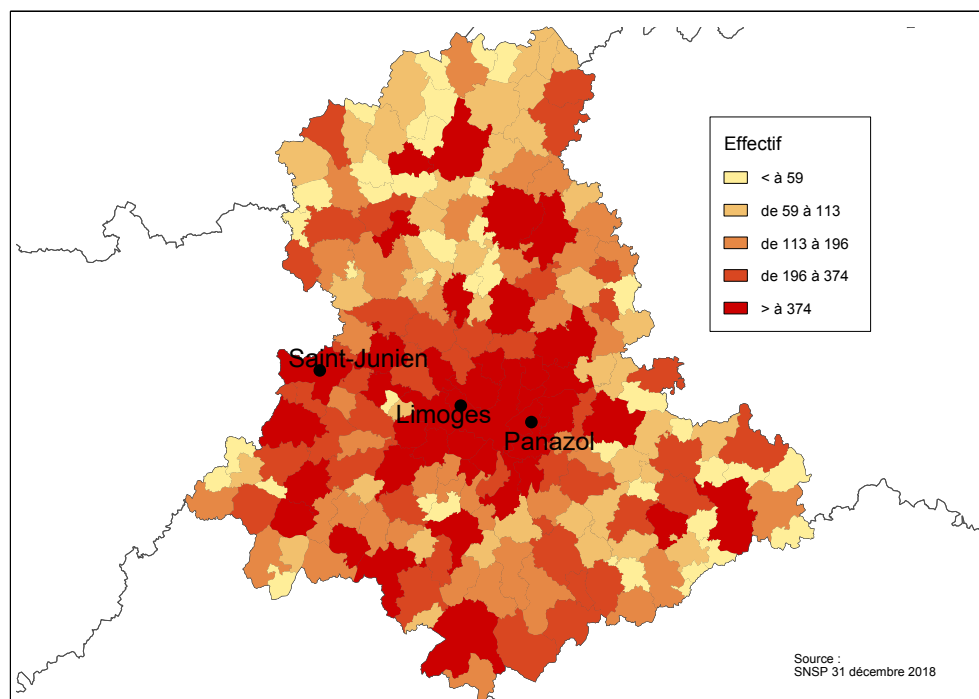
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Limoges			
Nombre total de retraités	10 667	15 900	26 567
Retraités percevant un droit direct seul	10 206	10 996	21 202
Retraités percevant un droit dérivé seul	36	669	705
Retraités percevant les deux à la fois	425	4 235	4 660
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,6%	5,0%	5,3%
Saint-Junien			
Nombre total de retraités	1 329	1 824	3 153
Retraités percevant un droit direct seul	1 242	1 178	2 420
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	60	67
Retraités percevant les deux à la fois	80	586	666
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,6%	4,5%	3,7%
Panazol			
Nombre total de retraités	1 259	1 636	2 895
Retraités percevant un droit direct seul	1 214	1 162	2 376
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	61	67
Retraités percevant les deux à la fois	39	413	452
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,1%	1,3%	1,2%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.